Image not found or type unknown

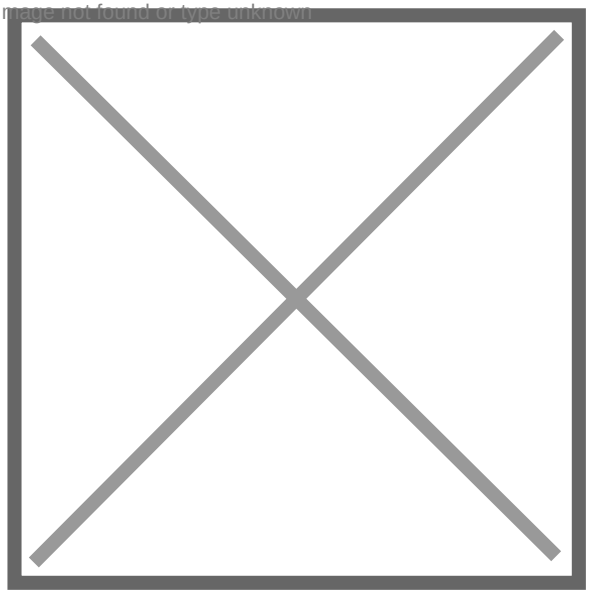

Déterioration d'un bien personnel

Par **dende**, le **01/11/2012** à **21:25**

Bonjour,

Tous les mardis ma commune organise un marché devant ma porte et récemment mon portail a été endommagé par la camionette d'un des forains qui, bien sûr, n'a pas laissé d'adresse.. Le maire de la commune me dit qu'il ne peut rien faire pour mon cas, mais il engrange des recettes par rapport à cette manifestation qu'il organise. Est-ce-que le maire me dit la vérité ? Il doit bien avoir contracté une assurance par rapport à l'organisation de cette manifestation ? Est-ce-que la commune à des obligations par rapport à ses riverains ? doit-on obligatoirement être l'otage de tels faits ?

Merci d'avance de votre réponse.

Par **pat76**, le **03/11/2012** à **16:56**

Bonjour

Prenez conseil auprès du service juridique de votre assureur.

Malheureusement, c'est le forain indélicat qui est responsable.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés